

## VOTRE ESPACE DEDIE

- Consultez / modifiez vos informations personnelles et celles de votre hébergement
- Mettez à jour vos périodes de fermeture
- Tenez en ligne votre registre du logeur
- Transmettez en un clic votre déclaration
- Visualisez vos précédentes déclarations
- Reversez en ligne votre taxe de séjour
- Editez des récapitulatifs de déclaration
- Consultez la Foire aux Questions
- Consultez les documents et informations mis à votre disposition
- Contactez directement votre référent taxe de séjour

## QU'EST CE QUE LA TAXE DE SEJOUR ?

La taxe de séjour permet de financer les dépenses de la collectivité locale liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels dans un but touristique, régie par le CGCT. La taxe de séjour concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

## VOTRE SITE DE TELEDECLARATION

<https://taxe.3douest.com/sudestvendee.php>

Edition : décembre 2018 - crédit photo A Lamoureux  
P Baudry pour Sud Vendée Tourisme  
Ne pas jeter sur la voie publique



### Votre contact

Pays de la Châtaigneraie  
Chantal ORION  
Conseillère en séjour  
02.51.52.62.37  
info@tourisme-payschataigneraie.fr



### Vos contacts

Communauté de Communes  
Vendée Sèvre Autise  
25 rue de la gare  
Oulmes  
85420 RIVES-D'AUTISE  
taxe.sejour@cc-vs-a.com



### Vos contacts

Support de la taxe de séjour  
Du lundi au vendredi 8h30-12h & 13h30-18h  
02 56 66 20 05 (Appel non surtaxé)  
support-taxedesejour@3douest.com



# Déclarez en ligne la taxe de séjour

Plus facile, plus rapide

## INFORMATIONS GENERALES

### VOTRE ESPACE PERSONNEL

<https://taxe.3douest.com/sudestvendee.php> vous informe sur la taxe de séjour. En vous connectant avec votre mail et le mot de passe que vous avez créé, vous accédez à votre espace sécurisé. Une fois connecté, pensez à vérifier et tenir à jour vos informations, et celles de vos logements.

### A L'OUVERTURE DE LA PLATEFORME

Vous recevez un mail d'invitation à créer un mot de passe. Depuis le lien dans votre mail, cliquez sur «Se connecter» puis sur «Nouveau mot de passe». Renseignez votre mail et validez. Vous recevez un mail de création de mot de passe, valable 24 heures. La plateforme vous guide pour définir un mot de passe conforme aux préconisations CNIL. Après validation, vous êtes redirigé sur la page de connexion.

### VOUS N'AVEZ PAS REÇU DE MAIL

Si la plateforme est ouverte cliquez sur «Je crée mon compte hébergeur» et remplissez le formulaire. Après validation de cette demande, l'office de tourisme de votre territoire vous enverra une invitation à créer votre mot de passe.

### SAISIE DE VOS LOCATIONS

La loi impose la tenue de l'état du logeur (art. R.2333.50 et 51 du CGCT). La plateforme simplifie vos démarches et vous permet de saisir ce registre en ligne à votre rythme.

Cliquez sur «Déclaration» et remplissez la grille selon les locations effectuées. La grille de déclaration calcule automatiquement les montants de taxe de séjour, y compris pour les hébergements non classés soumis à la taxe proportionnelle. Vous évitez ainsi tout risque d'erreur et gagnez du temps.

Si vous avez beaucoup de données : la rubrique «Importer le registre fichier .CSV» décrit la procédure à respecter.

### VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ

- Si votre hébergement est ouvert, la déclaration doit être remplie à 0 pour chaque mois.
- Si votre hébergement est fermé sur une longue période renseignez le dans la rubrique «Nouvelle période de fermeture» du menu hébergement.

### CONFIRMEZ VOTRE DÉCLARATION

Validez vos déclarations :

Dans la liste des déclarations, cliquez sur «Valider», pour les transmettre à la collectivité.



## PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

### PERIODE DE PERCEPTION

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

### MODALITÉS DE REVERSEMENT

- Par CB directement sur la plateforme;
- Par chèque, à l'ordre du Trésor Public ou en espèce:

adresse du règlement :  
Centre des finances publiques  
Place de la république  
85120 LA CHATAIGNERAIE

- Par virement

## Se connecter

SE CONNECTER



## VENDEE SEVRE AUTISE

### PERIODE DE PERCEPTION

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

### MODALITÉS DE REVERSEMENT

- Par CB directement sur la plateforme
- Par chèque, à l'ordre du Régisseur de la taxe de séjour  
Communauté de Communes Vendée Sèvre-Autise  
25 rue de la gare  
Oulmes  
85420 RIVES-D'AUTISE
- Par virement